

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 30	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 9	<i>Absent(s) :</i> 8	<i>Pouvoir(s) :</i> 1
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 25 novembre 2014

Vote(s) pour : 31
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 1er décembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n°2014-12-01-BD-38.5 :

Versement d'avance sur la subvention octroyée à la Mission Locale du Pays Messin au titre de l'année 2015.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 18 avril 2011 décidant l'adhésion de Metz Métropole à la Mission Locale du Pays Messin,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
CONSIDERANT que Metz Métropole s'est substituée à ses Communes membres dans le financement de la Mission Locale du Pays Messin,
CONSIDERANT les besoins en trésorerie de la Mission Locale du Pays Messin qui sont susceptibles d'intervenir avant le vote du Budget Primitif 2015 de Metz Métropole et l'octroi de la participation financière pour 2015,

DECIDE de verser, dans l'attente de l'attribution de la participation financière pour 2015, une somme de 102 816 € à la Mission Locale du Pays Messin correspondant à 30 % de la participation accordée en 2014. L'avance sera versée en une seule fois sur présentation par la Mission Locale du Pays Messin de son budget prévisionnel pour 2015 ainsi que d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le premier semestre 2015,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à mettre au point et à signer la convention correspondante.

Acte à classer

FIN-MISLOCA38-5

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-12-03T11-18-25.00 (MI89678323)

Identifiant unique de l'acte : 057-245700240-20141201-FIN-MISLOCA38-5-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Versement d'avance sur la subvention octroyée à la Mission Locale du Pays Messin au titre de l'année 2015

Date de décision : 01/12/2014



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.7. AvancesActe : [erdp38.5.PDF](#)

Préparé

Date 03/12/14 à 11:18

Par [DELLES Catherine](#)

Transmis

Date 03/12/14 à 11:18

Par [DELLES Catherine](#)

Accusé de réception

Date 03/12/14 à 11:44